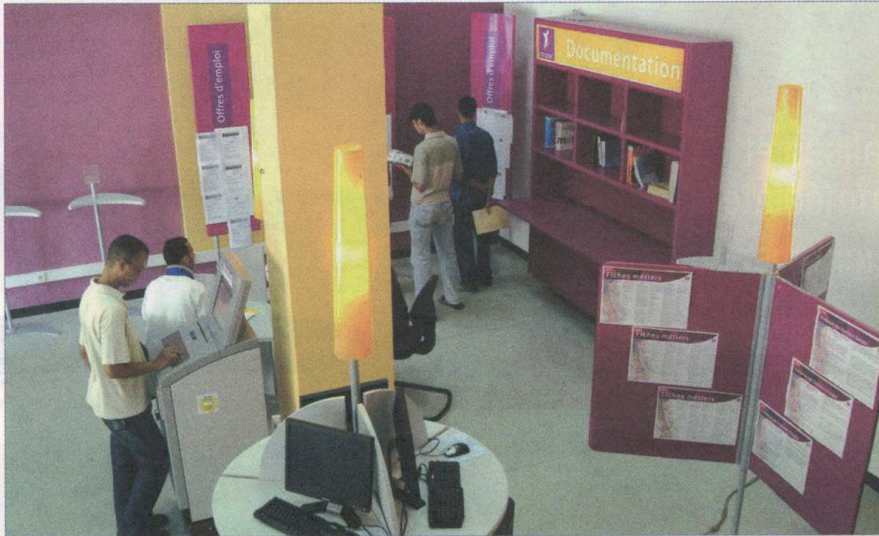


Emploi : les entreprises demandent plus de flexibilité que d'incitations

- Le programme Tahfiz n'a intéressé que 1 388 entreprises pour 3 488 insertions en un an et demi.
- Le dispositif du contrat insertion amélioré, sans obligation de recrutement sous CDI, a, lui, permis l'insertion de plus de 60 000 stagiaires dans 8 883 entreprises en un an.



Visiblement, le marché du travail aurait moins besoin d'incitations (fiscales et/ou sociales) que de flexibilité. C'est du moins ce que laissent penser les chiffres récemment rendus publics par l'ANAPEC et la CNSS à propos des nouvelles mesures incitatives à l'emploi salarié. Ces chiffres montrent en effet que les entreprises ne sont vraiment intéressées par les mesures qui leur sont proposées que dans la mesure où elles gardent la liberté de se séparer de leurs stagiaires. Toute conditionnalité qui les contraindrait à s'attacher indéfiniment les services d'un salarié paraît les rebuter et suscite ainsi sinon le rejet, du moins la réticence.

Il en est ainsi du programme Tahfiz, pourtant assorti d'avantages non négligeables. Mis en place en 2015, il n'a intéressé que 1 388 entreprises à fin mai 2017. Pire encore, ces 1 388 entreprises n'ont recruté, dans le cadre de ce programme, que 3 488 salariés, soit 2,5 salariés par entreprise alors même que la loi permet

d'en recruter 5, avec le maintien des avantages accordés pendant 24 mois. Ces avantages, pour rappel, portent sur l'exonération de l'impôt sur le revenu pour un salaire mensuel plafonné à 10 000 DH, et la prise en charge par l'Etat de la part patronale au titre de la cotisation sociale due à la CNSS et de la taxe de la formation professionnelle. Avec 3 488 contrats signés, on est donc bien loin des 10 000 à 15 000 par an, estimés par les gestionnaires du programme au moment du lancement de celui-ci. De prime abord, on peut penser que le faible attrait des entreprises pour ce dispositif est principalement lié à l'obligation qui leur est faite

de recruter dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Mais d'un autre côté, il est également possible de mettre la modicité du bilan de cette mesure sur le compte de la jeunesse des entreprises concernées, puisque le programme s'adresse uniquement à celles qui sont créées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2019. Cet argument est cependant à relativiser, puisque, nous le savons, il s'est créé en moyenne 28 000 entreprises par an entre 2009 et 2015. Pour la seule année 2015, près de 30 000 entreprises ont été créées.

Avec seulement 1 388 souscriptions à Tahfiz en un peu moins de deux ans (puisque

le programme a démarré avec un peu de retard en 2015), le résultat est donc extraordinairement faible, et cela dénote, quoi qu'on dise, un certain «tropisme» par trop libéral de l'entreprise marocaine.

«Tropisme» libéral ou fragilité des entreprises

Ce tropisme, on le vérifie encore dans le dispositif dit des contrats d'insertion améliorés (CIA). Ces contrats sont de deux types. Le premier, d'une durée de 24 mois, offre aux stagiaires une couverture médicale AMO (assurance maladie obligatoire), prise en charge par l'Etat. Aucune obligation de recruter les stagiaires n'est opposée aux entreprises,

à l'issue du stage. Mis en œuvre depuis avril 2016, ce dispositif a intéressé, à fin mai, 8 883 entreprises et permis l'insertion de 60 290 stagiaires, soit 20,6% de plus que ce qui était espéré au moment de son lancement.

Le deuxième type de contrat d'insertion amélioré offre, quant à lui, une prise en charge directe par l'Etat, pendant une année, de la part patronale de la couverture sociale et de la taxe de formation professionnelle, mais à condition que le stagiaire soit recruté sous contrat à durée indéterminée. Là, le résultat est franchement décevant : 232 entreprises intéressées et 2 060 stagiaires insérés, soit strictement la moitié de ce qui était attendu.

Tout cela semble bien confirmer que ce que recherchent les entreprises, c'est moins l'encouragement, via des incitations fiscales et/ou sociales que de la flexibilité. Un constat qui renvoie aux réclamations récurrentes du patronat et qui apparaissent régulièrement dans les rapports sur l'économie marocaine et le marché du travail, comme celui, tout récent, de la Banque mondiale. De nouveau, la question se pose de savoir s'il s'agit là d'un tropisme libéral accentué des entreprises ou alors, plus simplement, d'une fragilité de ces entités qui les empêcherait d'investir sur le moyen et long termes dans les ressources humaines. A moins qu'il ne s'agisse d'un défaut d'information sur ces mesures incitatives à l'emploi salarié. Dans ce cas, la convention de partenariat conclue la semaine dernière entre la CNSS et l'ANAPEC devrait pouvoir aplanir cet obstacle. Cela n'enlève rien, cependant, au constat que la flexibilité, comme c'est presque partout... la mode, est perçue, à tort ou à raison, comme un facteur de «prospérité» de l'entreprise. ■ S.A.

Les deux tiers des bénéficiaires du programme Tahfiz dans le secteur des services

La répartition par secteur d'activité des bénéficiaires du programme Tahfiz montre que deux tiers des stagiaires (67%) sont localisés dans les services. Cela confirme la tertiarisation accrue de l'économie. Les entreprises nouvellement créées dans l'industrie n'ont, quant

à elles, recruté que 10% des 3 488 bénéficiaires de ce programme. La situation est un peu différente s'agissant des bénéficiaires du contrat d'insertion amélioré (dans ses deux variantes) : 45% viennent du secteur des services et 44% de l'industrie ■